



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9 juillet 1997 et de la publication
le 8 juillet 1997
Le Maire.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997
DELIBERATION N°97/06/187

**OBJET : DENOMINATION DU PASSAGE RELIANT LA RUE DU
PICURE A LA RUE DU VIEUX CHATEAU.**

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-28 et R 131-5 du Code des Communes, suivant lesquels il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues et places de la Commune,

CONSIDERANT qu'il convient de dénommer le passage reliant la Rue du Picuré à la Rue du Vieux Château, à travers la propriété communale cadastrée Section AD N°269,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Environnement,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

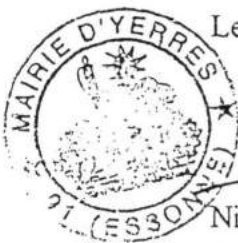
APPROUVE la dénomination de « *Sentier des Sources* » pour l'accès reliant la Rue du Picuré à la Rue du Vieux Château,

DIT que la présente délibération sera notifiée aux différents services concessionnaires et administrations concernées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN.

REÇU LE

09 JUL. 1997

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

